



CAME Voice/Voix

Réforme touchant les disciplines d'entrée en formation médicale postdoctorale : principes pour leur évaluation au niveau national Mary Ellen Gedye, École de médecine du Nord de l'Ontario - mgedye@nosm.ca

Médecins résidents du Canada (MRC) a publié récemment le rapport « *Principes sur les disciplines d'entrée et le cadre de la réforme de l'enseignement médical* ». Le rapport trace le contexte de l'état des disciplines d'entrée au niveau postdoctoral et cerne aussi les principes directeurs pour leur évaluation au niveau national. Les Canadiens et les Canadiennes financent l'éducation médicale dans l'attente que les stagiaires postdoctoraux exerceront la médecine et offriront des services qui répondent à leurs besoins. Il n'est pas clair si la combinaison et la distribution actuelles des disciplines d'entrée soutiennent les besoins du système de santé canadien de façon optimale. En tant que tel, MRC demande que la *responsabilité sociale* serve à orienter la répartition des disciplines d'entrée et des postes de résidence.

Traditionnellement, la création et le maintien des disciplines d'entrée et des sous-spécialités relèvent de la compétence du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) et du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) sans intervention de la part du gouvernement ni des organisations médicales nationales. MRC en appelle à une plus grande *coordination des décisions* entre les organismes de planification des ressources humaines dans le domaine de la santé à l'échelle nationale et les organismes qui déterminent la composition des disciplines d'entrée. À cette fin, MRC propose la création d'un groupe de travail pancanadien qui comprendrait des organisations d'apprenants en médecine, le Collège royal, le CMFC et des représentants de tous les ordres de gouvernement.

Le rapport de MRC souligne également le décalage entre le programme d'études médicales postdoctorales (EMPo) et une volonté de promouvoir une formation *polyvalente et généraliste*. Avec la perte de l'année de formation clinique, les étudiants en médecine prennent des décisions de carrière plus tôt que jamais auparavant. Le rapport préconise fortement une plus grande souplesse des politiques de transfert et la capacité de joindre des programmes de seconde résidence ou de remettre en question les examens nationaux si une telle démarche permettait de combler les besoins sociétaux en matière de soins de santé. Enfin, MRC fait valoir que de nombreuses structures de stage actuelles misent sur des concepts et des compétences qui encouragent la poursuite d'une sous-spécialisation, plutôt que de doter les diplômés d'une diversité de compétences et d'expériences pouvant leur être utiles dans les endroits et les milieux où leur contribution s'avère la plus nécessaire. L'inclusion d'une formation plus généralisée dans divers environnements favoriserait l'employabilité dans les programmes de formation. MRC plaide en faveur de l'utilisation de données nationales sur la population active et sur les besoins de la population afin d'orienter la réforme du programme d'études. Bref, les disciplines d'entrée en EMPo et leur capacité de servir les besoins du système de soins de santé canadien doivent être sans cesse réévaluées pour s'assurer qu'elles sont en harmonie avec les besoins de la société et des patients.

Il est possible d'accéder à l'exposé de position en ligne à : <http://residentdoctors.ca/fr/publications/exposes-de-position-et-enonces-de-politique/>